

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**COMMUNE DE CABANAC-ET-VILLAGRAINS (GIRONDE)****Date de convocation :**
16/04/2024**Membres :**En exercice Présents : Votants : **Date d'affichage :**
23/04/2024**Date de publication :**
23/04/2024**Le 22 avril 2024 à 20h30 au foyer polyvalent**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Georges CLAIR, Maire.

Étaient présents : Gabriel BEUGIN, Jean-Georges CLAIR, Lionel COUBRA, Anne – Cécile DUCOSSON, Olivier FORÊT, Aurélia FOURNIER, Nathalie KATSAMANTOU, Carine LASSOUANE, Vincent NEVOT, Damien OBRADOR, Muriel PAILLER, Katia PEDEMAY, Céline PELTIER, Tovo RABEMANANTSOA, Sophie SUBIRATS et Aurore VERDIER**Étaient représentés :** Anne-Marie CAUSSÉ par Muriel PAILLER et Fabrice GUIRAUD par Jean Georges CLAIR**Absent :** Daniel BORDES**Secrétaire de séance :** Anne-Cécile DUCOSSON**DÉLIBÉRATION N° 2024-39****OBJET : Vote d'une subvention à la librairie itinérante**

La librairie itinérante vient régulièrement sur Cabanac. Cependant, l'association indique que l'itinérance, en l'état, ne leur est pas supportable. Les coûts associés à chaque déplacement sont trop importants et ne sont pas compensés par des ventes sur les petites et moyennes communes.

L'association a, certes, une activité économique, mais elle est au service de la promotion de lecture : les ventes de livres financent le fonctionnement de l'association et notamment la coordination de lectures des crèches jusqu'aux Ehpad. Permettre à la librairie de venir sur une commune, c'est :

- . faire un choix en faveur de la culture
- . privilégier un projet de proximité, qui va à la rencontre du public
- . permettre un accès aux livres et à la lecture à un public qui peut en être éloigné.

Afin que cette présence sur la commune soit pérennisée, l'association sollicite une aide :

- . une communication sur la venue de la librairie permettra de faire connaître notre soutien actif,
- . une réflexion partagée sur un éventuel changement de lieu d'installation : un endroit visible et sécurisé permettra d'installer un coin Lecture convivial,
- . un soutien financier maintiendra ce service auprès des habitants de la commune (*participation annuelle indicative pour 10 venues : Communes de moins de 2000 habitants : 100 euros / de 2000 à 3000 hab : 150€ / de 3000 à 4000 hab : 200€ / 4000 à 5000 hab : 250€ / +5000 hab : 350€*).

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 150 € à la librairie itinérante.

POUR : 18**CONTRE** : 00**ABSTENTION** : 00

Envoyé en préfecture le 24/04/2024

Reçu en préfecture le 24/04/2024

Publié le

ID : 033-213300775-20240422-2024_39-DE



Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.
En mairie, le 22 avril 2024

Le Maire



Jean Georges CLAIR

La secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Anne-Cécile Ducosson', written in a cursive style.

Anne-Cécile DUCOSSON